

43. Französische Filmtage Tübingen | Stuttgart
43ème Festival international du Film Francophone
Tübingen | Stuttgart
du 28 octobre au 4 novembre 2026

RÈGLEMENT

1. Objectifs

Le **Festival International du Film Francophone de Tübingen | Stuttgart** a pour objectifs de

- **présenter un panorama** de films produits en France et dans les pays de l'espace francophone (longs- et courts-métrages) encore non exploités en Allemagne, tant auprès des distributeurs, diffuseurs et des médias que vis-à-vis du public allemand.
- **être un lieu de rencontre privilégié** des cinématographies et des cultures francophones ;
- promouvoir de jeunes réalisateur.rice.s francophones par la remise d'un **Grand Prix du Festival International du Film Francophone de Tübingen | Stuttgart**, de deux « **Prix du jury jeunes** », d'un « **Prix du Public long-métrage** » et d'un « **Prix du Public court-métrage** » remis à Tübingen.

2. Organismes

Le Festival est organisé par l'association culturelle à but non lucratif « Filmtage Tübingen e.V. » (comparable à une association loi de 1901) dont le siège légal est Hintere Grabenstr. 20 à 72070 Tübingen. Il est subventionné par le Land du Bade-Wurtemberg, la ville de Tübingen, la ville de Stuttgart, L'Institut Français, Unifrance, le Bureau du Cinéma à Berlin, le consulat suisse de Stuttgart, la SODEC et Wallonie Bruxelles International. Le Festival est membre de la Coordination Européenne des Festivals GEIE, dont il applique les recommandations et le Code éthique.

3. Date et lieux du Festival

La 43ème édition du **Festival International du Film Francophone** se déroulera à Tübingen, Stuttgart, Rottenburg et Reutlingen du **28 octobre au 4 novembre 2026** dans sept salles de cinéma.

4. Programmation

Le **43ème Festival International du Film Francophone de Tübingen | Stuttgart** proposera une sélection des films :

- en compétition (voir 6.)
- hors compétition
 - nouveaux films : longs-métrages de fictions et de documentaires francophones
 - nouveaux films : courts-métrages de fiction et de documentaires francophones
 - films de l'Afrique francophone
 - une rétrospective dédiée à un.e réalisateur.rice, un.e comédien.ne
 - des cycles thématiques

5. Sélection officielle « Compétition internationale », « Horizons », « courts-métrages »

La sélection officielle comprend la « Compétition internationale » ouverte aux longs-métrages de fiction et documentaires de plus de 60 minutes ; elle comprend également la section « Horizons » hors compétition de films de plus de 60 minutes et la section « courts-métrages » hors compétition de films de moins de 25 minutes. La sélection officielle est ouverte aux longs-métrages et courts-métrages francophones. Tout film présenté dans ces sections doit répondre aux conditions suivantes :

- avoir été terminé après le 1er janvier 2025, à défaut, avoir eu sa première présentation publique durant la même période.
- de préférence être inédit en Allemagne (non exploité commercialement en Allemagne ou non diffusé sur les chaînes de télévision allemandes ou la chaîne franco-allemande arte), être disponible en DCP / Blu-ray ou DVD. Les films doivent être sous-titrés en anglais ou en allemand.
- avoir une durée d'au moins 60 minutes pour les longs-métrages et un maximum de 25 minutes pour les courts-métrages.

6. Compétition internationale

Est susceptible de participer tout long-métrage de fiction ou film documentaire produit ou coproduit par la France ou par un pays de l'espace francophone.

Le film doit être la première ou deuxième œuvre d'un.e réalisateur.rice.

Lors de sa présentation au Festival, le film ne peut être sorti en salle en Allemagne.

7. Les Prix

Grand Prix du Festival International du Film Francophone de Tübingen | Stuttgart pour le meilleur film de la « Compétition internationale », doté de **5 000 €**. Ce prix est remis à au réalisateur/à la réalisatrice du film primé par le Jury International et récompense le « **meilleur long-métrage** ».

Prix du Public long-métrage pour le meilleur film francophone de la sélection officielle doté de **3 000 €**. Le prix est attribué au réalisateur/à la réalisatrice.

Prix du Public court-métrage pour le meilleur film francophone de la sélection officielle doté de **2 000 €**. Le prix est attribué au réalisateur/à la réalisatrice.

Prix du Jury des Jeunes franco-allemand Tübingen doté de **1000 €** prime une sélection de films choisis parmi tous les films toutes sections confondues. Le prix est attribué au réalisateur/à la réalisatrice.

Prix du Jury des Jeunes Stuttgart doté de **1000 €** prime une sélection de films choisis parmi tous les films toutes sections confondues. Le prix est attribué au réalisateur/à la réalisatrice.

8. Présélection des films

Tout **long-métrage** devra être visionné par le Festival **avant le 15 juillet 2026**.

Tout **court -métrage** devra être visionné par le Festival **avant le 15 juillet 2026**.

Tous les films sont visionnés par plusieurs personnes appartenant au Comité de Sélection du Festival. La confirmation de la sélection sera communiquée par courriel **au plus tard le 1^{er} septembre 2026**.

9. Modalités d'inscription

Les films sont inscrits par le réalisateur/la réalisatrice, le producteur/la productrice, le distributeur international ou allemand selon les consignes suivantes :

- Les films doivent être inscrits **au plus tard le 1er juillet 2026** par le formulaire d'inscription complet en ligne : <http://franzoesische.filmstage-tuebingen.de/>

- **Aucun film ne pourra être retiré de la programmation par son réalisateur/sa réalisatrice, ses producteur.rice.s, le distributeur international ou allemand après la signature du formulaire d'inscription.**

10. Rémunération des projections

Les projections organisées dans le cadre des programmes de compétitions ne sont pas rémunérées.

11. Transport des copies

Le Festival prend en charge les frais de transport des copies depuis le pays de production et leur retour à condition que le transport ait été organisé par le Festival avec le transporteur de son choix. Sauf pour une copie devant être envoyée directement à un autre festival, dans ce cas-là les frais de transports sont à la charge du festival réceptionnant la copie.

Les copies des films sélectionnés doivent parvenir au bureau du Festival **avant le 5 octobre 2026**.

Sauf indication contraire du producteur, du distributeur international ou allemand, les copies seront renvoyées à l'adresse de l'expéditeur dans la semaine qui suit le Festival.

12. Assurance des copies

Les frais d'assurance des films inscrits sont pris en charge par le Festival. Tous les films sont assurés contre tout dommage ou perte à partir de leur date de réception jusqu'à celle de leur réexpédition par le Festival. Seules seront acceptées les copies en parfait état de projection.

13. Invitation de réalisateurs.rices, acteurs.rices ou producteurs.rices

Le Festival invite le.la réalisateur.rice ou un.une acteur.rice ou le.la producteur.rice des longs-métrages sélectionnés pour la « Compétition internationale » à un séjour de 2 à 3 jours pendant la manifestation. Les frais de voyage et d'hébergement sont à la charge du Festival.

L'inscription d'un film au Festival implique la connaissance et l'acceptation de toutes les clauses du présent règlement. En cas de divergences sur l'interprétation du règlement, le texte allemand fait foi. Tous les cas non expressément prévus seront réglés par la Direction du Festival, compte tenu du règlement international.